Service social pour les immigré·e·s – La Fraternité
2, pl. M.-L. Arlaud
1003 Lausanne
Tél: 021 560 60 98
formation@csp-vd.ch
www.csp.ch/vaud

Le service social pour les immigré·e·s – La Fraternité et le service juridique du CSP Vaud proposent, dans le cadre de leurs *Formations en droit suisse de la migration* sur la Loi Fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) en lien avec la Loi sur l'asile (LAsi) et les Accords sur la libre circulation des personnes (ALCP)

Migration, maladie et couverture d'assurance maladie

Module E

Jeudi 17 juin 2027
09h00 -12h00

Lieu

Salle de la Fraternité, Place Marc-Louis Arlaud 2 à Lausanne

Public-cible

Les professionnel·le·s **qui ont suivi le module A ou qui ont des connaissances de base en droit de la migration.**

Objectifs

Présenter les questions spécifiques qui touchent les seniors migrant·e·s dans leur accès au permis de séjour ainsi que dans l'accès aux assurances sociales.

Prix et support de cours

CH 195.- par personne, support de cours format numérique inclus.
Le code d'accès aux documents sera envoyé avec la confirmation définitive quelques jours avant le cours.

Le support de cours est indispensable lors de la journée, merci de l'avoir avec vous en l'imprimant ou en venant avec votre ordinateur.

Délai d'inscription : 30 avril 2027 - inscription uniquement au travers du site du CSP

PROGRAMME

I. Introduction générale
Questions spécifiques qui touchent les seniors migrant·e·s dans leur accès au permis de séjour ainsi que dans l'accès aux assurances sociales. Les personnes migrantes malades se trouvent au croisement des questions d'assurances et du droit de la migration.

II. Quand est-ce qu'une couverture maladie est une condition à l'obtention d'un titre de séjour ?

Est-ce qu'une maladie et l'absence de disponibilité d'un traitement dans son état national peut fonder une demande ou le maintien d'une autorisation de séjour en Suisse ?
Quelle couverture d'assurance pour les personnes migrantes en Suisse en fonction de son permis de séjour ? dans quels cas de figure une personne migrante peut-elle être exclue de l'assurance maladie obligatoire ?

III. Atelier : discussions et échanges autour de situations concrètes issues de notre pratique.

Animation par Magalie Gafner, Juriste et sociologue au Service juridique du CSP Vaud